



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

AVIS DE PROMULGATION

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 13 janvier 2025, le règlement 580 - Décrétant une dépense de 14 830 \$ et un emprunt de 14 830 \$ pour des travaux de réfections et de changement de ponceaux sur la 57e avenue a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 15e jour du mois de janvier 2025.

Denis Lévesque
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 580 au bureau de l'Hôtel de Ville et à la maison des organismes, en date du 15 janvier 2025.

Tel que prévu au règlement 533 adopté le 18 septembre 2020 par le conseil municipal, je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 580 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anicet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois de janvier 2025.

Denis Lévesque
Directeur général et
Greffier-trésorier